



Date de convocation : 19/02/2021

Date d'affichage : 19/02/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loic LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Annie DAROT, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Eric HERVE, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Estelle GUIBERT, Bernard KODRIC, Françoise BICHON, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : Flore HUGUERRE par Jean Paul LEROY
Philippe MARTINEAU par Loic LEMOINE
Thaïs FOUCRIT par Viviane PICOUAYS
Bénédicte RENAULT par Françoise BICHON

Absents excusés : Jean-Yves LACROIX, Céline TAILLARD

Secrétaire : Annie DAROT

Réf : MB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion 2020 : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even ;
2. Approbation des comptes administratifs 2020 : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even ;
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 ;
4. Projet de prospective financière 2022-2025 ;
5. Modification du tableau des effectifs ;
6. Acquisition de la zone 1AUh1 à la Grabotais - Vente JOSSELIN-BOUQUIN-GRUMIAUX-LEMOINE/Cne de PLESLIN TRIGAVOU ;
7. Marché de restructuration/extension de la médiathèque : avenant n°2 GOBIN ;
8. Marché de maîtrise d'œuvre Lotissement de la ville Even : avenant n°1 Atelier du Marais ;
9. Point sur les travaux ;
10. Dinan Agglomération : Focus Z.A.C. et gestion foncière ;
11. Renouvellement de la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire ;
12. Questions diverses.

M. le Maire commence son intervention par un point sur la campagne de vaccination.

Indicateurs de suivi de la campagne vaccinale

Quelques chiffres au 25 février 2021 :

- Au total depuis le début de la campagne de vaccination : un peu plus de 4 000 000 injections ont été réalisées (en cumulant premières et deuxièmes injections) et près de 1 400 000 personnes ont reçu les deux injections de vaccin.
- 5% des personnes de plus de 18 ans ont reçu au moins une injection de vaccin et 2,5% ont reçu les deux injections.
- 80% des résidents d'EHPAD ou d'USLD ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 27% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 26% des professionnels et intervenants de santé ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 12 000 000 de français sont aujourd'hui éligibles à la vaccination : consulter la liste des personnes éligibles à la vaccination sur : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>
- 5 600 000 doses de vaccin ont été reçues depuis le début de la campagne de vaccination.

Point sur le lancement de la vaccination avec le vaccin AstraZeneca

- Le vaccin est désormais disponible en ville pour les personnes de 50 à 64 ans à risque de forme grave de coronavirus.
- 30 000 médecins de ville (18 000 généralistes et 12 000 spécialistes – principalement des médecins du travail), répartis de manière homogène sur le territoire, se sont déclarés volontaires pour vacciner auprès de leur pharmacie de référence (cela représente 11 200 pharmacies).
- 500 000 doses ont été livrées pour cette vaccination par les médecins de ville.
- 1 334 000 doses sont attendues la semaine prochaine : 500 000 livrées lundi, 134 000 livrées mardi et 700 000 livrées dimanche.
- Au regard des dernières études scientifiques concernant l'efficacité du vaccin sur les personnes âgées de plus de 65 ans, le ministère de la santé a saisi la Haute Autorité de Santé afin de savoir si le vaccin AstraZeneca pourrait être désormais utilisé pour ce public-là. Le retour de la HAS est attendu pour le début du mois de mars.

Déploiement de la campagne et prochaines grandes étapes

PFIZER : En mars : 800 000 doses par semaine seront livrées et en avril : 10 000 000 de doses sont attendues.

MODERNA :

- 932 000 doses seront livrées en mars : 372 000 doses le 8 mars et 560 000 doses le 22 mars.
- 1 700 000 doses devraient être livrées en avril.
- Les modèles d'allocation des doses par région seront prochainement communiqués par le ministère.

JOHNSON & JOHNSON :

- L'autorisation de mise sur le marché pourrait intervenir le 11 ou le 12 mars avec des livraisons programmées en avril.
- Un travail est en cours pour définir les recommandations vaccinales ainsi que les modalités de préparation des doses de vaccin.
- Il s'agit d'un vaccin à une seule injection avec une conservation à -20 degrés puis -2 -8 degrés pendant 3 mois.

Point sur les centres de vaccination

- 1 200 centres de vaccination sont en activité au 25 février 2021 avec environ 71 rendez-vous quotidiens en moyenne.

Sur le territoire, les personnes de plus de 75 ans rencontrent des difficultés pour obtenir des rendez-vous dans les centres de vaccination de Dinan et St Malo, faute de vaccins disponibles. La mairie a mis en place une procédure d'aide aux personnes de 75 ans et plus en difficulté pour effectuer les démarches de prises de rendez-vous et une aide leur est également apportée pour les véhiculer lorsqu'elles ne peuvent pas se déplacer. Le secrétariat vient d'obtenir ce jour, par l'intermédiaire de Dinan Agglomération, un créneau pour 11 personnes de la commune qui sont dans ce cas précis afin qu'elles puissent être vaccinées les 25 et 26 mars.

Pour rappel l'ensemble des résidents de l'EHPAD ont reçu les deux doses de vaccin (sauf 1 personne).

Ensuite, M. le Maire rappelle qu'une réunion de travail sur l'étude urbaine a eu lieu la semaine dernière et sera suivie d'une autre journée de travail sur Trigavou le 10 mars prochain. M. le Maire insiste sur le fait que le Conseil Municipal sera réuni, comme il s'y est engagé, dès que le travail sera suffisamment avancé avec le bureau d'études pour apporter aux conseillers le bon niveau d'information.

La commission finances s'est réunie le 16 février afin de travailler sur les documents budgétaires qui sont présentés ce soir, réunion qui comme l'an passé a été constructive.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire laisse la parole à M. LEMOINE afin d'évoquer la récente période enneigée. M. LEMOINE expose que trois agents techniques, au moyen du tractopelle et de la saleuse-sableuse, ont déneigé en priorité les routes départementales RD28, RD366 et Rd166 qui traversent le territoire de Pleslin Trigavou. Ensuite, ils se sont affairés à rendre circulaire la cinquantaine de kilomètres de voie communales. Dans le même temps deux binômes d'agents ont salé et sablé les accès des services médicaux et paramédicaux, des trois écoles et des commerces...

1- Approbation des comptes de gestion 2020 : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even

➤ Approbation des comptes de gestion 2020 : BUDGET COMMUNE 2020

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif pour l'exercice 2020,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

➤ Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe cuisine centrale 2020

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif pour l'exercice 2020,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe lotissement la guyonnais 2020**

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif pour l'exercice 2020,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2020 : Budget annexe lotissement la ville even 2020**

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif pour l'exercice 2020,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

2- Approbation des comptes administratifs 2020 : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even

Après présentation des comptes par M. CHAMPAGNE, Délégué aux finances, M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. LEMOINE et quitte la salle pour l'approbation des comptes.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2020 BUDGET COMMUNE**

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 26.02.21),
Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2020 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	490 727 € 19
Recettes.....	6 934 371 € 61
Dépenses.....	4 924 420 € 35
Excédent à reporter.....	2 009 951 € 26

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 750 029 € 37 et **DECIDE** d'affecter 20 000 € 00 en réserves à la section d'investissement et d'affecter 730 029 € 37 en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 1 259 921 € 89.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2020 Budget annexe cuisine centrale**

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 26.02.21),
Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2020 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	122 024 € 67
Recettes.....	541 379 € 18
Dépenses.....	467 793 € 57
Excédent à reporter.....	73 585 € 61

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 62 918 € 13 et **DECIDE** de l'affecter en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 10 667 € 48.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2020 Budget annexe lotissement la guyonnais**

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 26.02.21),
Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2020 :

Recettes.....	453 769 € 27
Dépenses.....	475 573 € 94
Déficit à reporter.....	21 804 € 67

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 21 804 € 67 et **DECIDE** de l'affecter en report sur cette section.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2020 Budget annexe lotissement la ville even**

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 26.02.21),
Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2020 :

Recettes.....	447 317 € 87
Dépenses.....	472 072 € 22
Déficit à reporter.....	24 754 € 35

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 24 754 € 35 et **DECIDE** de l'affecter en report sur cette section.

3- Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1, Vu le rapport joint,

Aux termes du texte susvisé, dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Après l'exposé de M. le Maire, M. LEROY félicite ce dernier pour sa clarté et se dit rassuré de savoir à la tête de la commune, un Maire avec de solides compétences en matière de finances et de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

4- Projet de prospective financière 2022-2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal les éléments d'une prospective financière qui pose les bases des équilibres budgétaires à venir et permet de dégager les montants disponibles pour les investissements d'un futur Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2025.

Les grands objectifs de cette prospective sont :

Section de fonctionnement

- Maintenir les taux de fiscalité sur la durée du mandat
- Prendre en compte les évolutions RH en programmant des ouvertures de postes
- Contrôler les dépenses de fonctionnement à caractère général
- Stabiliser l'épargne de gestion

Emprunt

- Autoriser l'engagement de nouveaux emprunts en maintenant :
 - un délai de désendettement inférieur à 5 ans (norme fixée à 9 ans par la DGFIP)
 - un encours de la dette par habitant inférieur à 750 € (moyenne départementale de 823 €/hab en 2020)

Section d'investissement

- Dégager une capacité minimum d'investissements nouveaux de 750 000 € par an, augmentée de la capacité de contracter de nouveaux emprunts pour répondre aux enjeux posés par les fiches actions produites dans le cadre de l'étude urbaine

Résultat d'exercice

- Maintenir le fonds de roulement de la collectivité à 500 000 € en fin d'exercice

5- Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du 11 décembre 2020.

Il convient de créer :

- Un poste d'adjoint du patrimoine ou d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe ou d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe ou d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour une durée hebdomadaire de 28 heures 00 avec effet au 01.05.2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **ARRÊTE** le tableau des effectifs désigné ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE D'EFFET	DATE DELIBERATION DU C.M.
SERVICES ADMINISTRATIFS			
1 attaché ou attaché principal	temps complet (35 H)	01.10.2011	18.07.2011
1 adj. adminis. prin. 1ère classe	temps complet (35 H)	01.04.2006	15.05.2006
1 adj. adminis. Ppal 1ère classe	35 heures	01.06.2014	17.07.2014
1 adj. admin. ppal 1ère classe	temps complet (35 H)	01.04.2019	04.07.2019
1 adj. admin. Ppal 2è classe	temps complet (35 H)	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. Admin. Ppal. 2è classe	temps complet (35 H)	01.04.2011	31.01.2011
1 adj. Administratif	35 heures	01.03.2020	21.03.2020
SERVICES TECHNIQUES			
1 agent de maîtrise principal	temps complet (35 H)	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. princip. 1ère classe	"	01.06.2009	05.10.2009
2 adj. techniq. ppaux 1ère classe	"	01.07.2013	26.05.2013

2 adj. techniq. Ppaux 2è classe	"	01.06.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.08.2009	29.06.2009
1 adj. Techniq. 1ère classe	"	01.05.2012	23.07.2012
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.03.2010	11.01.2010
1 adj. Techniq. ppal 2è classe	"	01.05.2020	21.02.2020
1 agent de maîtrise Ppal	"	01.07.2017	30.10.2017
1 adj. Techniq. 2è classe	"	02.11.2016	03.10.2016
2 adj. Techniq. ou 2 adj. Techniq. Princip. 2ème classe ou 2 adj. Techniq. Princip. 1ère classe	"	01.09.2019	20.05.2019

PERSONNEL DE SERVICE

1 ATSEM princip. 2ème classe	30 heures 30	01.01.2021	03.07.2020
1 ATSEM princip 1ère classe	31 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	32 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	32 heures 30	01.09.2018	17.07.2018
1 ATSEM princip. 1ère classe	16 heures 30	01.01.2019	04.07.2019
1 ATSEM princip. 1ère classe	31 heures 30	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. techniq. Princip. 2è classe	35 heures	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. techniq. 1ère classe	28 heures 30	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. techniq. 2è classe	30 heures	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. Ppal 2è classe	30 heures 30	01.01.2019	04.07.2019
1 adj. Techniq. princip. 1ère classe	35 heures	01.01.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. Princip. 1ère classe	35 heures	01.01.2017	30.10.2017
1 adj. Techniq. Ppal 2è classe	25 heures 30	01.06.2018	24.05.2018
1 adj. Techniq. 2è classe	28 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. Technique	28 heures	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. Technique	25 heures 30	01.04.2020	21.02.2020

1 adj. Techniq. ou 1 adj. Techniq. Princip. 2ème classe ou 1 adj. Techniq. Princip. 1ère classe	32 heures	01.09.2019	04.07.2019
2 adj. Technique	25 heures	01.09.2019	04.07.2019
1 adj. Technique	30 heures 30	01.02.2021	04.12.2020

SERVICE ANIMATION

1 adj. d'animation ou 1 adj. d'animation principal 2è classe 1 adj. d'animation principal 1ère classe	30 heures	01.02.2021	04.12.2020
1 adj. patrimoine ppal 2è classe	28 heures	01.09.2018	17.07.2018
1 adj. patrimoine ou 1 adj. patrimoine ppal 2è classe ou 1 adj. patrimoine ppal 1 ^{ère} classe ou 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	28 heures	01.05.2021	26.02.2021
1 agent contractuel adj. d'animation ppal 2ème classe	16 heures 30	01.06.2015	13.04.2015
1 agent contractuel adj. d'animation ppal 2ème classe ou adj. Animation ppal 1ère classe	33 heures	15.05.2017	29.05.2017

6- Acquisition de la zone 1AUh1 à la Grabotais - Vente JOSSELIN-BOUQUIN-GRUMIAUX-LEMOINE/Cne de PLESLIN TRIGAVOU

Le PLUiH approuvé le 27 janvier 2020, modifié en simplifié le 21 décembre 2020 a, tout en respectant l'espace agricole, classé des surfaces potentiellement constructibles (zones AU).

M. LEROY rappelle que dans la liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation est inscrite une zone portant le n°190-A4 et située à la Grabotais. Elle est fractionnée en deux parties :

- Une parcelle cadastrée AK 117 d'une surface de 8 068 m² et classée en zone 2AUH dont la commune est propriétaire
- Un jardin et des fonds de jardin classés en zone 1AUh1 appartenant à plusieurs propriétaires ci-dessous désignés et dont les surfaces sont approximatives :
 - ✓ GRUMIAUX (AK 115) : 1 194 m²
 - ✓ BOUQUIN (AK 114) : 2 076 m²
 - ✓ JOSSELIN (AK 113) : 1 991 m²
 - ✓ LEMOINE (AK 112) : 4 266 m²

L'aménageur privé qui devait urbaniser l'ensemble du secteur 1AUh1, soit approximativement 9 500 m², n'a pas répondu à l'attente de la mairie. Celui-ci a abandonné le projet !

Considérant qu'il est opportun de maîtriser l'ensemble de la zone AU (1AUh1 et 2AUh) d'une surface totale approximative de 17 600 m², M. LEROY propose au Conseil Municipal d'acquérir la surface

classée en zone 1AUh1, l'ensemble constituera donc une réserve foncière urbanisable pour la commune.

Les propriétaires concernés ont exprimé leur accord de principe pour vendre leur terrain à la commune.

M. LEROY propose un prix d'acquisition de 13 € le m².

Sur question de M. FRANKOWSKY concernant la date de viabilisation de ce lotissement, M. le Maire précise que cette zone pourrait être viabilisée ou alors utilisée pour un échange avec une zone classée aujourd'hui en 2AUa et qui s'avèrerait plus stratégique en matière d'urbanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter pour les propriétaires concernés un prix d'acquisition de 13 € le m² en secteur 1AUh1 soit un montant total d'acquisition s'élevant à 123 851 € (9 527 m² x 13 €) à parfaire ou diminuer
- **DONNE** mandat à M. le Maire pour, après consultation, choisir le géomètre le mieux disant,
- **DESIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer l'ensemble des opérations,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés et de géomètre seront supportés par la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

7- Marché de restructuration/extension de la médiathèque : avenant n°2 GOBIN

Dans le cadre des travaux de création de la médiathèque, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise GOBIN un marché de travaux en date du 10 mars 2020 pour le lot n°2 Maçonnerie de pierre.

Le marché initial est de 19 250.00 € HT.

Avenant n°1 : + 2835 € HT (mise en place de chapeaux en pierre sur une tête de mur)

L'avenant n°2 d'un montant en plus-value de 4 600.00 € HT est motivé par la reprise de la pierre à l'emplacement des gonds comprenant la mise en place d'un produit anti corrosion.

Nouveau montant du marché 26 685.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix pour et 2 voix contre (Mmes BICHON et RENAULT) **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 GOBIN en plus-value pour un montant de 4 600.00 € HT.

8- Marché de maîtrise d'œuvre Lotissement de la Ville Even : avenant n°1 Atelier du Marais

Dans le cadre des travaux de création du lotissement communal de la Ville Even, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'ATELIER DU MARAIS un marché de maîtrise d'œuvre en date du 11 février 2020.

Le marché initial est de 16 500.00 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant en plus-value de 3 307.08 € HT est motivé par la fixation du forfait définitif de rémunération de la phase travaux conformément à l'article 4 du CCP.

Nouveau montant du marché 19 807.08 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix pour et 2 voix contre (Mmes BICHON et RENAULT) **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 ATELIER DU MARAIS en plus-value pour un montant de 3 307.08 € HT.

9- Point sur les travaux

Incendie à l'atelier technique : L'entreprise « Espace Net » a terminé le nettoyage des locaux. Les autres corps de métier (Peinture, Isolation, Electricité, etc...) vont être sollicités par le bureau de l'expertise pour qu'ils interviennent dans les meilleurs délais. Trois devis sont en cours d'analyse pour le remplacement du camion incendié.

Voirie 2020 : Dinan Agglomération, ayant la compétence EU, va intervenir sur le réseau obsolète de la Fontaine Yvon et du Champ Bily par un gainage intérieur des conduites, et ponctuellement par le remplacement des canalisations fuyantes ou à contre-pente.

L'entreprise COLAS, adjudicataire du marché enrobé, interviendra courant avril dans ces deux lotissements ainsi qu'à la Menais et la Ville Rouxel.

Voirie 2021 : Le choix des routes est en projet, les propositions seront soumises aux élus lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Après acceptation, l'étude et la préparation de l'appel d'offres seront faites par l'ADAC22.

Déplacement de l'éco point : L'éco point est déplacé du parking du cimetière vers le parking du stade Pierre Vétier derrière la mairie. Ce déménagement est rendu nécessaire par la mise en place d'une nouvelle benne pour le carton dont les dimensions importantes risquaient de supprimer les places de stationnement devant l'entrée du cimetière. Le mercredi 10 mars, les services de Dinan Agglomération procéderont au déménagement de la demi-douzaine de conteneurs de l'éco point. Dinan Agglomération se chargera également de la signalétique pour l'information des usagers.

Fresque du Gite : Le street artiste va finaliser sa fresque dans les prochains jours.

10- Dinan Agglomération : Focus Z.A.C. et gestion foncière

M. le Maire sensibilise les conseillers municipaux sur la zone d'activité de Bel Air pour laquelle Dinan Agglomération souhaite une labellisation ECO PARC en mettant en avant des actions exemplaires en matière de respect de la biodiversité et du traitement de l'eau.

ZAC de Bel air :

- 56 Ha de surface totale
- 26 Ha de surfaces cessibles
- 12 Ha de surfaces laissées en zones naturelles

Une station GNV pour les poids lourds qui roulent au gaz sera opérationnelle fin 2021 et une dizaine de lots supplémentaires seront viabilisés au printemps 2021.

Plus globalement, en plus de la ZAC de Bel Air, Dinan Agglomération gère 39 ha de zones d'activités viabilisées et dispose d'un potentiel viabilisable de 156 ha, dont 108 Ha classés en zone 1AU et 48 Ha classés en zone 2AU. Conformément aux objectifs de gestion économe du foncier développés par le SRADDET, Dinan Agglomération priorisera les espaces stratégiques dans la viabilisation des futures ZAC.

11- Renouvellement de la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire

En 2018, conformément au décret n° 2017-1108 du 27/06/2017, la commune a obtenu une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

Cette dérogation, obtenue pour 3 ans auprès du Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor, arrive à échéance cette année.

Les conseils d'école des écoles publiques Georges Hervé et Charles Josselin s'étant prononcés pour un maintien du fonctionnement actuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 24 voix pour et 1 voix contre (Mme GUIBERT) **DECIDE DE RENOUVELER** la dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée de 2021.

12- Questions diverses

Thierry ORVEILLON	Loic LEMOINE	Charlotte GESLAIN
Serge CHEVALIER	Sylvie VADIS	Yvon PRESSE
Flore HUGUERRE	Jean Paul LEROY	Jean-Claude ALLAIN
Annie DAROT	Philippe MARTINEAU	Jean-Yves LACROIX
Marie-France SALMON	Françoise GILBERT	Régis CHAMPAGNE
Viviane PICOUAYS	Eric HERVE	Laurent MOUSSET
Valérie MELLOUET-DOARE	Erwan MARIE	Estelle GUIBERT
Céline TAILLARD	Thaïs FOUCRIT	Bernard KODRIC
Françoise BICHON	Bénédicte RENAULT	Laurent FRANKOWSKI